

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2009

Le vendredi 23 octobre 2009, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 15/10/2009, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 14 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEX, Alain FONGEALLAZ, Catherine JACQUART, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Christian SCHEVENEMENT, Roger PELLIER-CUIT, Etienne BONNAZ, Michel DORIOZ.

Absente excusée : 1 membre : Marie-France CALLIER (procuration à Jacques MARTINELLI).

Secrétaire de séance : Philippe BETEND.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Philippe BETEND expose qu'il y aurait lieu de fixer une redevance d'assainissement propre à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques. Celle-ci serait appliquée aux usagers pour le rejet de leurs eaux vannes et ménagères à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette redevance est rendu obligatoire pour permettre à la commune de bénéficier de subventions du Conseil Général dans le cadre des travaux d'assainissement et pour payer le traitement des eaux usées.

Cette redevance d'assainissement collectif comprendrait une partie variable, fixée à 0,70 € le m3, et une partie fixe de 50 €/an. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. La part fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

CESSION DE LA VOIE COMMUNALE DE MORSULLAZ AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le maire expose que l'article L 3112-1 du CGPPP prévoit que "*les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public*".

Il indique que le Conseil Général serait favorable à l'incorporation de la voie communale de Morsullaz dans le domaine public départemental. Cette voie assure la liaison entre Pincru et Les Frachets sur une longueur approximative de 8 kilomètres.

Il propose donc la cession à l'amiable de cette route au Département, sans enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (24/35^{ème})

Monsieur le maire expose que le contrat de la femme de ménage de l'école vient à son terme et qu'il y aurait lieu de la faire passer stagiaire dans la fonction publique à compter du 1^{er} novembre 2009. Il propose donc de créer, pour elle, un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35^{ème}) à compter de la date précitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE :

Monsieur le maire expose que deux personnes assurent l'ouverture au public de l'église paroissiale. Il s'agit de Mme Patricia BONNAZ, domiciliée à Mont-Saxonnex, et de Mme Marie-Anne GENTIL, domiciliée à Thyez. Il propose donc qu'une indemnité de gardiennage leur soit attribuée, comme le permet la réglementation en vigueur. Celle-ci s'élèverait à 350 € pour Mme Bonnaz et à 118 € pour Mme Gentil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SAEM "TELEMONT" POUR L'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 29 février 2008, avait décidé que la résiliation de la convention d'exploitation du domaine skiable avec la SAEM TELEMONT interviendrait avec le versement d'une indemnité pour solde de tout compte de 120.000 €.

Il expose que les représentants de la SAEM TELEMONT ont indiqué que les dépenses ont été moins importantes que prévues et que l'indemnité pouvait être ramenée à 101.340 €.

Il propose donc de fixer l'indemnité à la somme demandée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de ramener l'indemnité pour solde de tout compte à verser à la SAEM TELEMONT à la somme de **101.340 €**
- autorise le maire à signer l'avenant s'y rapportant.

SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Remises tarifaires et gratuites accordées pour la saison 2009/2010

Le conseil municipal, sur proposition de Jacques DELEMONTEX, décide d'accorder, à l'unanimité :

1 - **la gratuité sur les forfaits** journée ou saison délivrés aux caisses des remontées mécaniques aux bénéficiaires de la liste suivante :

- enfant de moins de 5 ans
- adultes de plus de 75 ans, en ski loisirs
- dons aux associations (loterie, tombola ...),
- propriétaires des terrains traversés par les installations des remontées mécaniques
- employés des remontées mécaniques (sur présentation de la feuille de salaire et du contrat de travail), dirigeants SNTF
- invités de la municipalité
- perte du forfait saison
- forfait pass Solaison

2 - **une remise** sur le forfait journée ou saison selon le tableau ci-dessous :

	Public	Désignation du titre	Remise ou montant
Ski-club Mt-Saxonnex	Enfant jusqu'à 18 ans	forfait saison	50.00 €
	Adultes		90.00 €
ESF Mont-Saxonnex	Moniteurs	forfait saison	90.00 €
Moniteurs autres stations	Moniteurs hors Mt-Saxonnex	forfait journée	7 €
		forfait ½ journée	6 €
Ecoles primaires hors Mont-Saxonnex	Enfants et accompagnants, en groupe	forfait journée	6 €
Ouverture partielle du domaine skiable	Tarif unique journée et ½ journée Adulte / Enfant	Ouverture 50%	A : 7€ / E : 5 €
		Ouverture 75%	A : 9€ / E : 7 €
Ouverture hors vacances scolaires	Du lundi au vendredi	forfait journée	9 €
		forfait ½ journée	7 €
VTT		forfait journée	10 €
Journées pédagogiques pour les scolaires de la vallée		forfait journée	6 €
Lycéens, collégiens		forfait journée	9 €

Des remises sont également accordées aux groupements d'entreprises "ASLIE", "GIA", "CEZAM" et "APE". (Journée et demi-journée Adulte : 10 €, Journée et demi-journée Enfant : 9 €).

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Jacques DELEMONTEX expose que l'ouverture du domaine skiable nécessite, comme les années précédentes, la création de 20 emplois saisonniers, à temps complet. Il propose la création de ces emplois à compter du 1^{er} novembre 2009, en sachant qu'ils ne seront pourvus qu'à la date d'ouverture de la station.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

A.P.E. : Michel DORIOZ indique qu'une subvention de 5.100 € est sollicitée par l'Association des Parents d'Elèves de Mont-Saxonnex pour le financement de l'intervenante en anglais de l'école primaire. Il propose d'accorder cette subvention.

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour et 1 abstention.

Lycée "Charles Poncet" : une participation financière de 100 € sera versée pour le voyage en Allemagne de 2 élèves domiciliés à Mont-Saxonnex. (Adopté à l'unanimité).

GARDERIE PERISCOLAIRE : Tarification du mercredi matin

Michel DORIOZ expose que le tarif de la garderie du mercredi matin était jusqu'à présent fixé forfaitairement à 7,50 € quel que soit le temps de présence de l'enfant, entre 7h15 et 12h15. A compter du 1^{er} novembre 2009, Il propose de fixer ce tarif à la demi-heure, comme pour les autres jours de la semaine, soit 0,75 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010. Mme Liliane DUVAL, employée au secrétariat de la mairie, en assurera la coordination.

DEGRADATIONS FORESTIERES

Philippe BETEND expose que l' Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie demande aux communes adhérentes de prendre une délibération pour dénoncer les actes de vandalisme qui ont lieu dans les forêts communales depuis l'instauration du nouveau mode de vente des bois par contrats d'approvisionnements de l'O.N.F. Il précise que certains scieurs s'opposent à l'instauration de ces contrats d'approvisionnement.

Le conseil municipal adopte cette délibération par 8 voix pour et 7 abstentions.

DEFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL

M. le maire expose qu'il a reçu un projet de délibération du Comité de Roquebrun, association qui défend le retour au monopole public de La Poste. Il propose d'adopter cette délibération qui demande le retrait du projet de "loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste" sur le courrier de moins de 20 grammes à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, approuve cette délibération.

ACQUISITION DE TERRAIN

Parcelle AB 901 appartenant à M. Maurice BUCHET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette parcelle de 15 m² située au Quart-Dernier, au prix de 215 €.

DIVERS :

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération du conseil municipal du 7 avril 2008 lui accordant certaines délégations :

- 1 – Réalisation d'un emprunt de 140.000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement du budget de l'Eau et de l'Assainissement
- 2 – Inspection à 30 ans du télésiège de Malacquis :
Marché attribué à COPPEL MAINTENANCE pour 22.575 € ht
- 3 – Livraison de repas à la cantine scolaire :
Contrat passé avec MILLE ET UN REPAS au prix de 4,24 € ttc le repas
- 4 – Etude-diagnostic du réseau d'eaux usées :
Etude confiée au cabinet NICOT pour 55.097,11 € ht
- 5 – Ouverture d'un crédit à court terme de 200.000 € :
Contrat de prêt passé avec le Crédit Agricole
- 6 – Prorogation du délai de remboursement de l'ouverture de crédit de 300.000 € réalisée auprès du Crédit Agricole